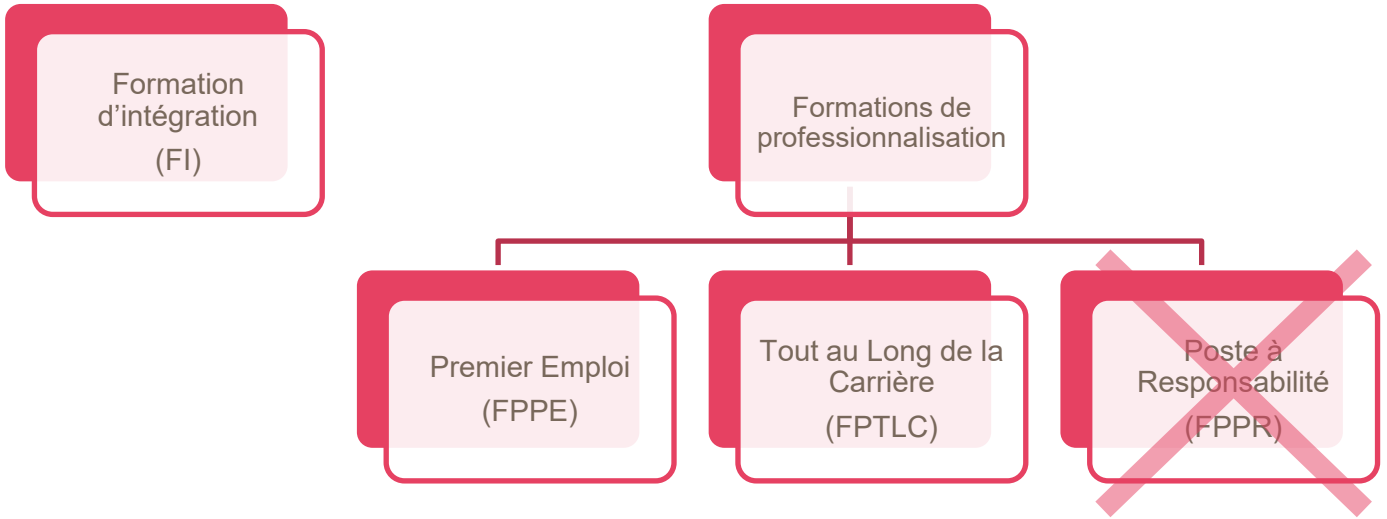


Secrétaire général de mairie

Formations statutaires obligatoires

Vendredi 20 juin 2025

Formations statutaires obligatoires (FSO) pour les SGM



La NBI applicable au secrétaire général de mairie ne fait pas partie de l'annexe 1 du décret sur la NBI.
La formation de professionnalisation sur poste à responsabilité ne s'impose pas aux SGM

Professionnalisation au premier emploi (FPPE)

SGM nommés à compter du 17 juillet 2024 par :

- Recrutement sur concours
- Nomination à la promotion interne
- Contrat d'une durée > 1 an



OBJECTIFS

- S'adapter à son poste
- Développer les compétences nécessaires à l'exercice du poste occupé



DURÉE

- 15 jours à réaliser dans la période de 12 mois après la nomination (différent du droit commun)
- Dispense possible



CONTENU

- Toute formation répondant au besoin de montée en compétence de l'agent sur son poste
- Offre spécifique Cnfpt



SANCTION

- Pas de possibilité de promotion interne

Offre de service spécifique pour la FPPE des SGM

Tronc commun (session unique de 10 JF au format mixte)

code SXSG1 « Formation de professionnalisation obligatoire pour les **primo-recrutés** sur un poste de SGM »



Autres (5 JF)

Dans toute notre offre (stages, webinaires…)

Toutes les inscriptions dans IEL doivent être faites en FPPE

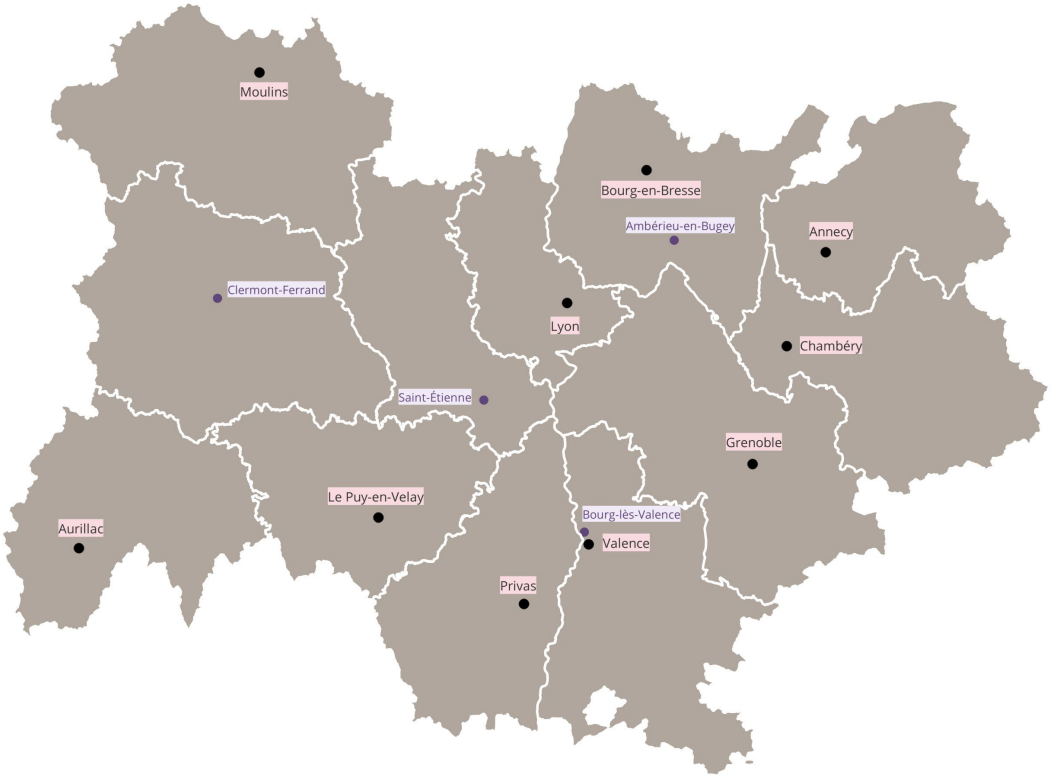
Le format mixte = 2 jours en présentiel + 8 jours à distance (consultation de ressources et / ou classe virtuelle)

Réponses à l’obligation de FPPE des SGM

Il n’y a aucune obligation pour un agent de faire le tronc commun. L’obligation ce sont les 15 jours dans les 12 mois qui suivent la nomination.

Primo-recruté sans expérience professionnelle, ni diplôme ad hoc	• Tronc commun + Catalogue avec 5 jours au choix
Primo-recruté après le parcours pour les demandeurs d’emploi	• Dispense ET/OU Catalogue avec 15 jours au choix
Nouvellement nommé avec moins de 3 ans d’expérience professionnelle, mais pas primo-recruté et sans diplôme ad hoc	• Catalogue avec 15 jours au choix
Nouvellement nommé avec plus de 3 ans d’expérience professionnelle	• Dispense ET/OU Catalogue avec 15 jours au choix

Localisation du tronc commun de FPPE pour SGM



En 2025 / 2026

4 propositions

- Clermont-Ferrand
- Ambérieu-en-Bugey
- Saint-Etienne
- Bourg-lès-Valence

Origine des demandes de dispense

Promotion interne dérogatoire (requalification)

- Accès au grade de rédacteur sans quota dès maintenant
- Conditions de grade et d'ancienneté statutaire contrôlées par les CDG
- Attestations des FSO par le CNFPT

Nouvelle nomination SGM (après le 17/07/2024)

- Pour la FPPE après nomination
- Reconnaissance de l'expérience professionnelle (au moins 3 ans)
- Dispense totale ou partielle

Dispenses de formation continue



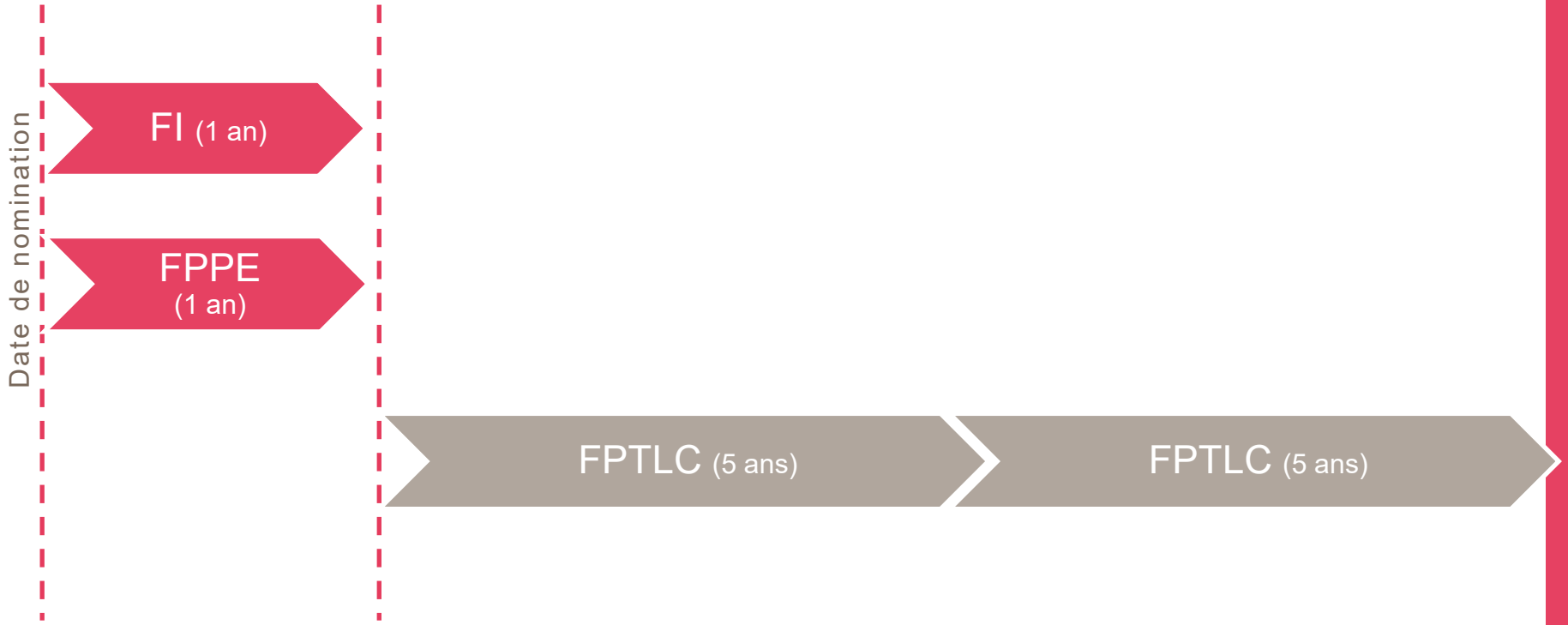
https://www.cnfpt.fr/se-former/suivre-formation/se-former-au-long-sa-carriere/dispositifs-formation-dintegration/dematerialisation-dispenses-formation/auvergne-rhone-alpes

Tous les dossiers pour les demandes de dispense des différentes formations statutaires obligatoires (Formation d'intégration et Formation de professionnalisation) sont là.

Demande = Dossier complété + toutes les pièces justificatives (fiche de poste, attestation de formation…)

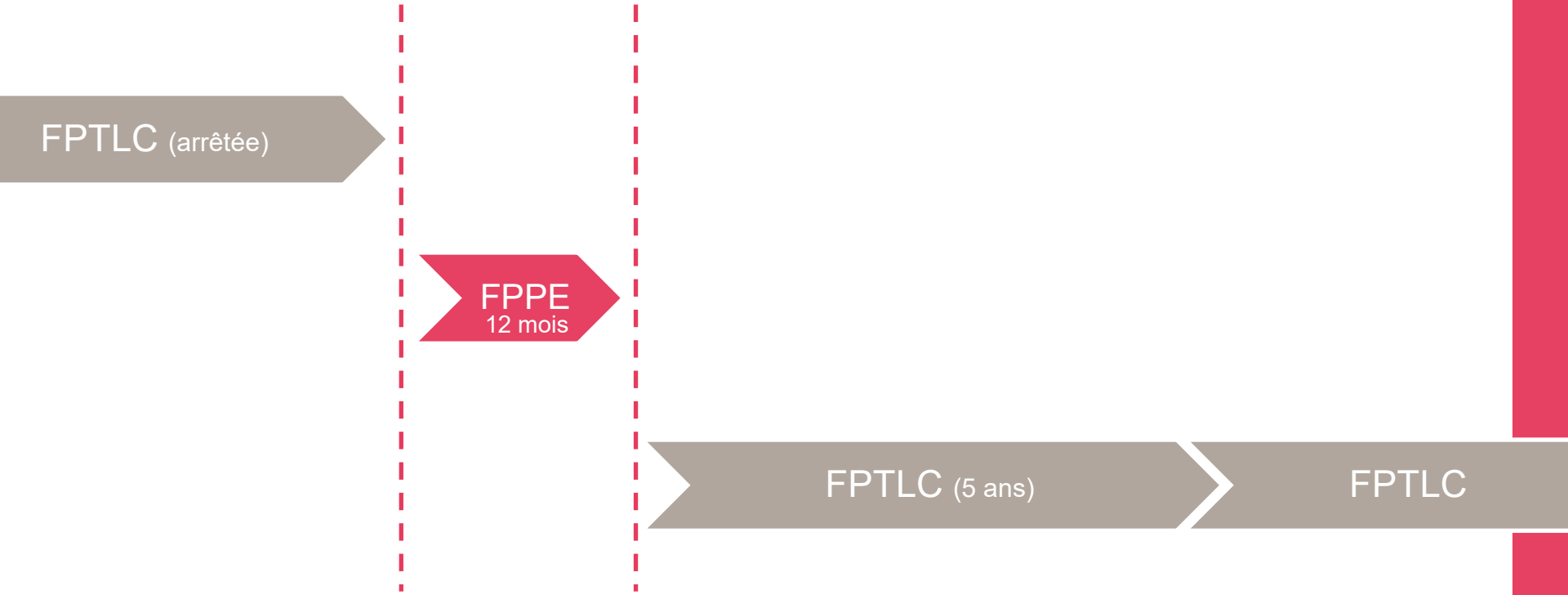
Exemple n° 1

Agent recruté



Exemple n° 2

Agent nommé après promotion interne



Mission de conseil statutaire

Y compris pour les sujets touchant à la formation = les **CDG**























